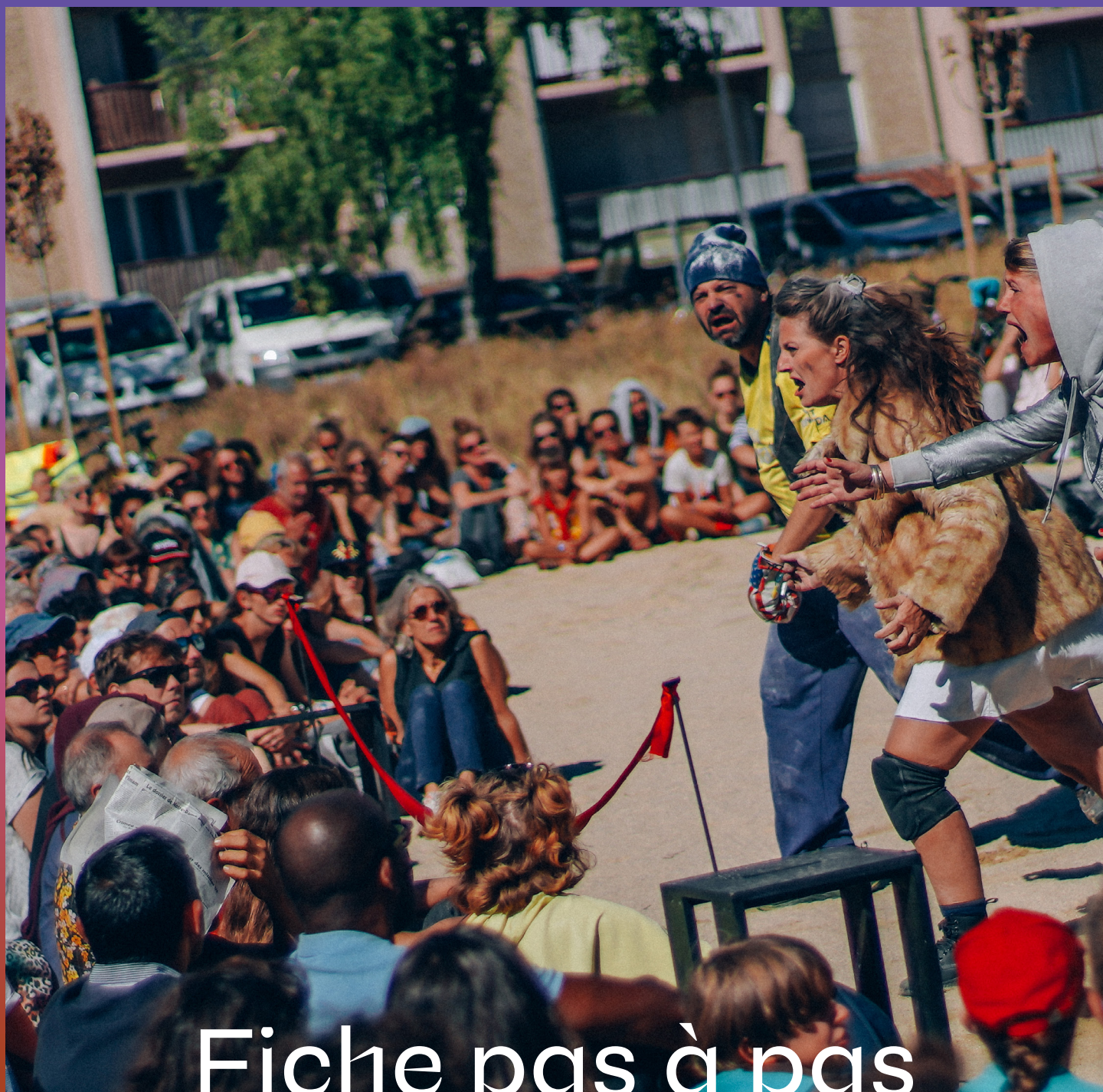




Fiche pas à pas

Festival d'Aurillac : Le Rendez-vous des Compagnies de passages

Édition 2026

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
**SPECTACLE
VIVANT**

**FÉDÉRATION DES
ARTS DE LA RUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**


**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

INTRODUCTION

Cette fiche fait suite à la journée professionnelle proposée et co-organisée avec la Fédération des Arts de la Rue Auvergne-Rhône-Alpes le 5 mars 2024 aux Ateliers Frappaz à Villeurbanne (69).

Lors de cette journée, des compagnies professionnelles, des programmatrices et programmeurs ont été invités à participer et témoigner :

- **Jules Jobard** - Compagnie Quart de seconde (69) [↗](#)
- **Louis Zampa** - Collectif Xanadou (07) [↗](#)
- **Pia Haufeurt** et **Nicolas Ferré** - Compagnie Dis Bonjour à la Dame (69) [↗](#)
- **Frédéric Remy** - Association Éclat - CNAREP Le Parapluie et Festival d'Aurillac (15) [↗](#)
- **Marie-Irma Kramer** - Superstrat (42) [↗](#)
- **Marion Viquesnel** et **Joseph Elbaz** - Le Nid de poule (69) [↗](#)
- **Estelle Coignard** - Thonon Evènements (74) [↗](#)
- **Alexis Burlot** - Festival Complètement Gaga (42) [↗](#)

Le contenu de cette fiche pratique est circonscrit au Off du festival d'Aurillac, la programmation du In faisant l'objet d'une sélection officielle par une direction artistique.

Il est à rappeler que le Festival Off d'Aurillac s'appelle officiellement « Le Rendez-vous des Compagnies de passages ».

Cette fiche aborde, après une brève présentation du festival, les aspects pratiques de l'organisation en amont et sur place.

Ainsi, elle est le fruit d'une transcription de propos et d'échanges, basés sur l'expérience des invités, dans le but de livrer quelques points de repère, transmettre des bonnes pratiques et usages et répondre aux questions des équipes souhaitant "faire Aurillac" pour la première fois.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU FESTIVAL D'AURILLAC

Les grandes dates	p. 6
Le contexte.....	p. 7
Quelques chiffres.....	p. 7
Pourquoi faire le RDV des compagnies de passage ?	p. 8
À quel moment faire Aurillac ?	p. 9



PRÉPARER LE RDV DES COMPAGNIES DE PASSAGE AU FESTIVAL D'AURILLAC

CONNAÎTRE LE FESTIVAL

Les grands principes.....	p. 10
Les lieux et les horaires.....	p. 11
Le budget.....	p. 12
L'hébergement.....	p. 13
Le bénévolat.....	p. 13
Le public du festival	p. 13

LES DÉMARCHES

Le calendrier	p. 14
Les obligations	p. 15

COMMUNIQUER SA PRÉSENCE AU FESTIVAL D'AURILLAC

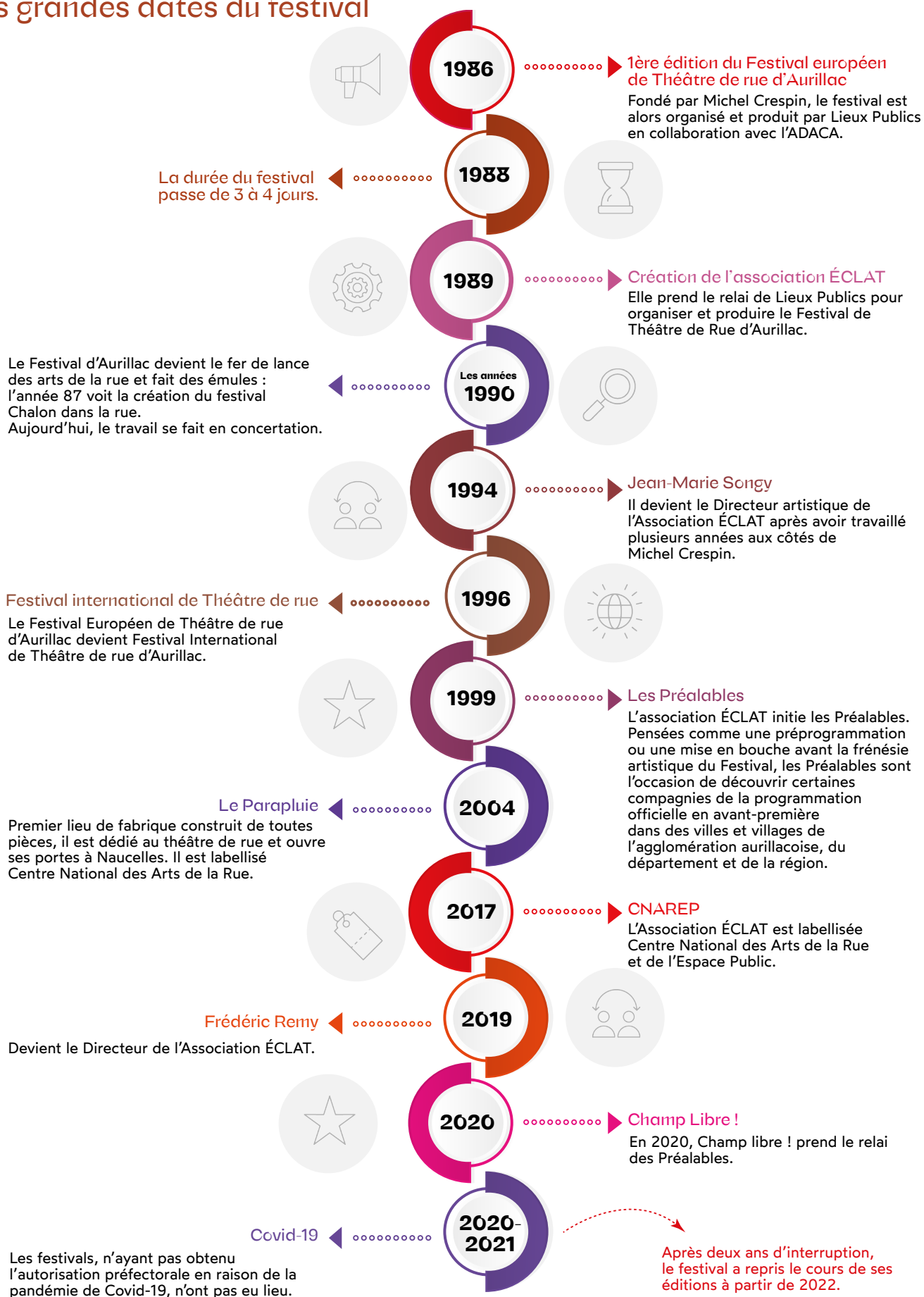
Quelle communication auprès des programmeurs ?	p. 16
Quelle communication auprès du public ?	p. 18

FOCUS

Lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels	p. 20
Les collectifs artistiques.....	p. 21
Présentation de la Fédération des arts de la rue Auvergne-Rhône-Alpes	p. 22
Liste de quelques festivals proposant des « Off »	p. 23
Pour aller plus loin	p. 24

PRÉSENTATION DU FESTIVAL D'AURILLAC

Les grandes dates du festival



Le contexte

Aujourd'hui, **la situation est un peu complexe** : malgré le retour du public suite à la crise sanitaire, la culture devient paradoxalement un peu marginalisée du côté des collectivités territoriales ; autrement dit, la culture n'est pas jugée essentielle. Comme corollaire, la situation économique des compagnies et des festivals s'en trouve fragilisée. Cette fragilisation est fortement ressentie par les programmeurs.

Le réseau de diffusion pour montrer ses créations se raréfie.

Pour autant, le Festival d'Aurillac reste un point d'accroche et son équipe mesure toute l'importance et l'enjeu pour les compagnies et la responsabilité qui en découle. Le Festival reste ouvert au champ des possibles, et fait preuve d'une perpétuelle adaptation. En revanche, il ne peut pas tout et semble atteindre ses limites, notamment dans la capacité à accueillir autant de spectacles et de compagnies.

Le Festival d'Aurillac doit rester fidèle à ses principes d'origine, celui d'accueillir tout le monde, professionnels comme amateurs, et garder une énergie positive et créative.

En collaboration avec les collectifs et les compagnies, le Festival d'Aurillac souhaite qu'il se crée un lien avec les habitants et les riverains pour que cette manifestation se déroule dans une bonne cohabitation, et un bon état d'esprit.

Quelques chiffres

L'équipe

Le bureau des Compagnies de Passage compte 5 personnes :

- 2 personnes en charge de la coordination générale
- 1 personne en charge de la production
- 1 personne en stage
- 1 personne en charge de la régie générale

Les compagnies en 2025

- 628 compagnies de passage dont 41 compagnies étrangères et 53 compagnies amateurs
- 760 spectacles
- 2981 représentations
- 21 collectifs
- 938 artistes femme – 892 artistes homme – 35 artistes autre genre
- 154 postes technique femme – 239 postes technique homme – 14 postes technique autre genre
- 317 postes administratif femme – 82 postes administratif homme – 17 postes administratif autre genre

Le public en 2025

- hors habitants : 201 000 festivaliers
- La moitié des festivaliers sont originaires du territoire
- Pic d'affluence pour le vendredi soir: la place des Carmes a réuni 12 000 personnes

La fréquentation professionnelle en 2025

- 542 accréditations dont 34 étrangères
- En comparaison, 500 en 2019*

Pourquoi faire le RDV des Compagnies de passage au Festival d'Aurillac ?



Côté compagnies

Si le RDV des Compagnies de passage du Festival d'Aurillac reste un passage nécessaire pour montrer son travail et obtenir la reconnaissance des professionnels, il demeure surtout un **rendez-vous incontournable pour rencontrer ses pairs et faire réseau**.

Qualifié de « grande réunion de famille des arts de la rue », il permet en effet de croiser facilement un grand nombre de compagnies en s'immergeant dans ce grand bouillonnement artistique. **Obtenir des dates reste un objectif beaucoup plus aléatoire.**

En outre, **expérimenter, tester, rencontrer le public est aussi un moteur essentiel pour faire partie du RDV des Compagnies de passages.**



Ce festival donne la possibilité à tout le monde d'essayer une fois de se mettre en spectacle. Et c'est quand même une prise de risque qui en vaut la chandelle. On en sort grandi. La première fois qu'on est venus à Aurillac, on a eu très peu de programmeurs mais le public est allé grandissant au fil des jours. Chaque année, on s'améliore. Le point essentiel selon moi, c'est d'être dans un espace qui correspond à la proposition.



Côté programmeurs

Le Festival permet de voir beaucoup de spectacles en peu de temps et de découvrir notamment la création régionale ou les équipes émergentes, par exemple. Mûs par le plaisir de la découverte, ils restent grandement fidèles au rendez-vous, malgré la concurrence d'autres festivals d'été de premier plan dans le champ des arts de la rue.

À quel moment faire Aurillac ?

Le Festival offre une **grande liberté aux compagnies dans le choix des spectacles** qu'elles peuvent proposer : petits ou grands formats, déambulations, créations ou reprises, entresorts, spectacles participatifs, en frontal, sous chapiteau...

Il est possible de présenter le même spectacle durant plusieurs éditions, même si les programmeurs avouent être guidés par l'attrait de la nouveauté.

De même, un spectacle en rodage pourra permettre à une compagnie de faire connaître son travail et bénéficier par la suite de résidences pour le finaliser.

Ainsi, le RDV des Compagnies de passage du Festival d'Aurillac est plutôt identifié par les compagnies comme un espace davantage protégé pour y présenter une création que d'autres festivals des arts de la rue plus exposés, comme Chalon dans la rue par exemple.

Toutefois, l'organisation en amont et au moment du festival, ainsi que la solidité de l'équipe sont des atouts majeurs - aussi importants que le spectacle présenté - pour vivre au mieux l'évènement.

Par conséquent, il sera plus facile pour une compagnie expérimentée, dont les membres se connaissent déjà bien, de faire face aux conditions minimales d'accueil.

Enfin, d'après les compagnies habituées du festival, il faut être en forme !

Le rythme de ces 4 jours de festival est intense entre les représentations, la gestion du public, le chargement et déchargement du matériel, la logistique, le tractage, le réseautage, les variations météo, la géographie de la ville, le brassage humain et l'effervescence...

CONNAÎTRE LE FESTIVAL

Les grands principes

Depuis son origine, et dans une dynamique des droits culturels, le RDV des Compagnies de passage du Festival d'Aurillac est régi par **le principe d'accueillir toutes les propositions artistiques, professionnelles ou amateurs, pourvu que l'esthétique soit en rapport avec les arts de la rue et de l'espace public**, non seulement dans la scénographie mais aussi dans le rapport au public, dans la limite des créneaux et espaces disponibles.

Pour que ce grand principe fonctionne, il convient toutefois d'**observer quelques règles** :

- Les équipes artistiques doivent proposer leur spectacle dans un principe de communication avec l'équipe du festival et dans le respect et l'entente avec le voisinage.
- Le festival encourage vivement les équipes à tisser un lien avec les habitants, notamment pour les collectifs. Toutefois, le calendrier actuel permet difficilement d'offrir le temps nécessaire pour instaurer un dialogue avec le territoire. Durant tout le festival, il est demandé le respect des riverains.
- Elles doivent **signer une charte** .
- Les concerts de musiques amplifiées ne sont pas admis.
- Les compagnies doivent obligatoirement présenter une assurance responsabilité civile.



La première année, j'ai regardé les lieux qui m'intéressaient. La deuxième, j'ai émis des souhaits en donnant des fourchettes horaires et de lieux par ordre de préférence. J'ai été particulièrement vigilant à la proximité de toilettes, douches et parking. Je voulais un lieu qui nous corresponde. Je conseillerais aux équipes d'aller récupérer au plus tôt l'enveloppe des compagnies de passage qui leur est attribuée au moment de leur arrivée.

Les lieux et les horaires

Pour les compagnies désireuses de présenter un spectacle au RDV des Compagnies de passage du Festival d'Aurillac, il faut intégrer d'emblée que les **conditions d'accueil sont minimales**.

Elles ne peuvent **pas choisir l'emplacement de leur spectacle**. L'attribution des lieux et des horaires se fait dans la mesure des espaces disponibles selon les lieux mis à disposition par la ville et les contraintes de chaque édition.

Identifier les espaces en amont est difficile car il n'existe pas d'atlas des lieux de représentation : ceux-ci sont amenés à être modifiés à chaque édition. Il est donc fortement recommandé de faire un repérage en tant que festivalier, ou mieux, en tant que bénévole au sein d'un collectif pour vivre le festival vraiment de l'intérieur.

Il est toutefois possible d'émettre des vœux en termes d'emplacement mais c'est l'organisation du festival qui fera le choix in fine. Il faut savoir également qu'elle n'attribue jamais le même emplacement pour une même équipe d'une édition à l'autre.

Une fois l'espace attribué, il est recommandé de bien vérifier l'adéquation du lieu avec les contraintes de la représentation, notamment la gestion de la proximité avec d'autres spectacles.

Quant aux horaires, il n'y a **pas de bons horaires pour le RDV des Compagnies de passage**. Il conviendra toutefois d'être vigilant sur l'exposition et au soleil, pour le spectacle, les interprètes et pour le public. À l'instar des lieux, on ne peut pas choisir les horaires mais seulement émettre des souhaits en terme de plages horaires (matin, après-midi ou soir).

BON À SAVOIR !



- Le RDV des Compagnies de passage ne se concentre **pas uniquement dans le centre ville** : bon nombre de pastilles (c'est-à-dire les numéros attribués aux lieux de jeu) s'étendent dans des zones plus périphériques. La géographie du festival a donc son importance pour les programmeurs qui, afin d'optimiser leurs déplacements intra-muros, construisent souvent leur programme par zone géographique. Si vous en avez la possibilité, emmenez votre vélo.
- Il n'existe **pas de parking réservé** pour les compagnies de passage, seulement des emplacements temporaires avant et après la représentation pour le chargement/déchargement, si la compagnie a demandé cet accès dans le formulaire d'inscription et dans la mesure du possible.
- La **majeure partie des lieux n'est pas abritée** et la météo peut être changeante : prévoir de quoi protéger votre matériel et de quoi asseoir le public au sec.
- Dès la connaissance de l'emplacement, il est conseillé de regarder le programme de l'édition précédente et de prendre contact avec l'équipe qui jouait dans ce lieu avec des horaires similaires : cela permet d'appréhender plus facilement et en amont les caractéristiques du lieu. Les programmes des éditions passées sont archivés : demandez-les auprès de la Fédération des arts de la rue !
- Les **espaces sont partagés par plusieurs compagnies** : un plan est envoyé avec le détail des implantations. Il faut penser à prendre contact avec elles pour coordonner l'utilisation de l'espace. De plus, le matériel pourra être mutualisé.
- Une **loge/consigne est accessible** dans la limite des jauges disponibles.



Télécharger le plan d'Aurillac

- Plan des accès au festival d'Aurillac : www.aurillac.fr
- Plan des lieux du festival 2026 : www.aurillac.fr

Le budget

Faire le RDV des Compagnies de passage signifie s'autodiffuser, c'est-à-dire, pour le producteur, assumer seul le risque financier de l'opération.

Les recettes dites « au chapeau » étant très aléatoires, les compagnies sont très souvent amenées à financer le coût des représentations. Il faut donc **prévoir un apport en ressources propres**.

Les dépenses

- ✓ Salaires artistiques et techniques
- ✓ Salaires administratifs
- ✓ Frais de régie / consommables spectacle / frais de pressing
- ✓ Droits d'auteur : SACD, SACEM, SPEDIDAM...
- ✓ Frais de transport
- ✓ Hébergement
- ✓ Frais de restauration
- ✓ Communication



Les recettes

(à titre indicatif)

- ✓ Les chapeaux (selon la jauge ; la moyenne est d'environ 1 € par personne)
- ✓ Les subventions (des aides à la mobilité peuvent exister dans certains conseils départementaux)



Comment intégrer les recettes au chapeau dans sa comptabilité

Le règlement n°2018-06 de l'ANC relatif aux comptes des organismes à but non lucratif contient un certain nombre de dispositions relatives aux dons en nature et aux autres ressources liées à la générosité du public. On peut citer les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie. Les dons manuels peuvent être perçus par la plupart des associations, reconnues ou non d'utilité publique, sous conditions. La tradition est le transfert de la possession d'une chose, sa remise matérielle. Les dons manuels sont comptabilisés parmi les autres produits de gestion courante.

<https://www.anc.gouv.fr>

BON À SAVOIR



- Ne pas oublier de **comptabiliser** les heures de travail pour le transport, chargement et déchargement dans le calcul de la masse salariale.
- **Prévoir d'arriver à J- 4 ou J-3**. Les déclarations préalables à l'embauche et les contrats de travail seront donc établis en conséquence.
- Concernant les frais de pressing, il faut faire preuve d'anticipation et d'organisation car les laveries sont prises d'assaut durant le festival.
- Les frais de restauration seront moins élevés si on a la possibilité de cuisiner sur place mais cela demande une logistique supplémentaire, à moins d'avoir la possibilité de mutualiser un cuisinier !
- Prévoir l'impression des tracts avant d'arriver au festival : il n'y a pas la possibilité de les imprimer sur place.

L'hébergement

L'hébergement est un poste qui peut représenter un budget important.

Aussi, les chambres en hôtels ou en AirBNB sont très limitées et prises d'assaut.

Pour plus de renseignements sur les hôtels, gîtes et chambres chez l'habitant : Office de Tourisme du Pays d'Aurillac.

<https://www.iaurillac.com>

Quelques pistes possibles :

- Camping de l'Ombrade
- Camping Saint Simon : camping naturel accessible en navette
- Céméa Auvergne : 2 internats de lycées professionnels
- Aire d'accueil de la Ponétie

Le bénévolat

Le recours aux bénévoles vous sera précieux en terme d'allègement de charge notamment pour les repas ou les courses.



Les remboursements de frais engagés par les bénévoles sont autorisés à condition que les frais correspondent à des dépenses réelles et justifiées, engagées pour les besoins de l'activité associative.

À défaut de justificatifs, cette indemnisation peut exceptionnellement revêtir un caractère forfaitaire si l'approximation par rapport aux frais réels est suffisante (c'est le cas notamment pour les indemnités kilométriques).

associations.gouv.fr

Le public du festival

Il faut savoir que là aussi, les compagnies sont en **totale autonomie quant à la gestion du public** avant mais aussi pendant la représentation : les interactions avec le public et ses aléas font bien sûr le sel des propositions artistiques dans l'espace public.

Un membre de l'équipe préposé à l'accueil du public est vivement conseillé. Il pourra faire respecter la limite d'âge des enfants pouvant être présents en fonction de ce que vous avez annoncé dans votre texte de présentation.

Pensez à prévoir des protections auditives à distribuer si besoin.

La question du consentement du public

Depuis quelques années, différents problèmes se sont posés : personnes choquées par un spectacle, public interpellé/sollicité lors d'un spectacle...

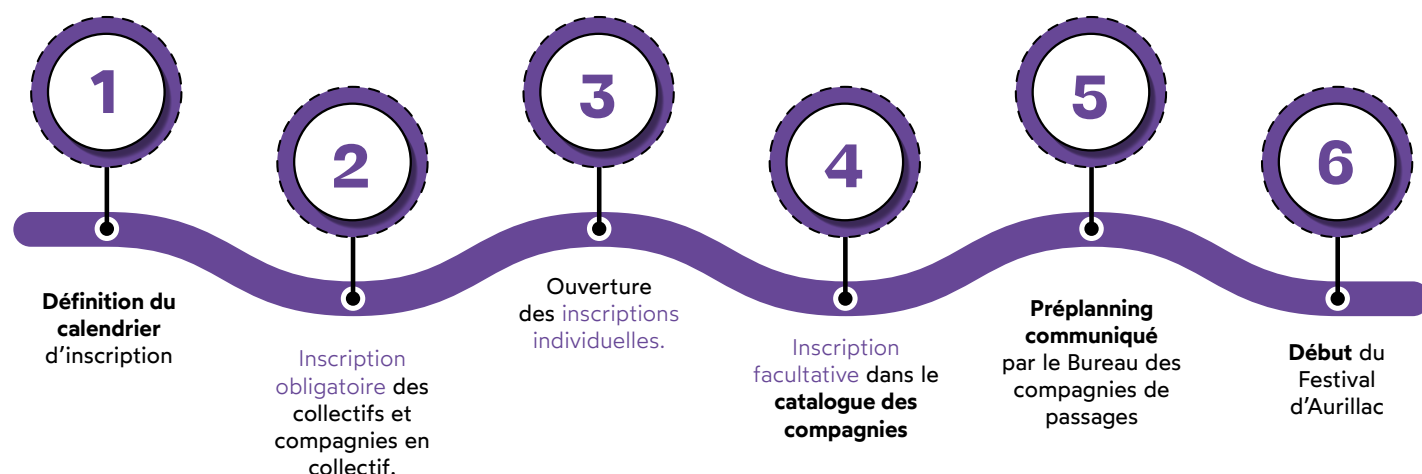


L'association Éclat rappelle dans sa charte aux compagnies de passage que toute personne invitée à participer doit être informée en amont de ce qui lui sera demandé et donner son accord. Pour une personne mineure, l'accord de son accompagnant est primordial.

De même, la compagnie doit signaler en amont par quelque moyen que ce soit des thématiques ou contenus qui pourraient être qualifiés de choquants ou violents.

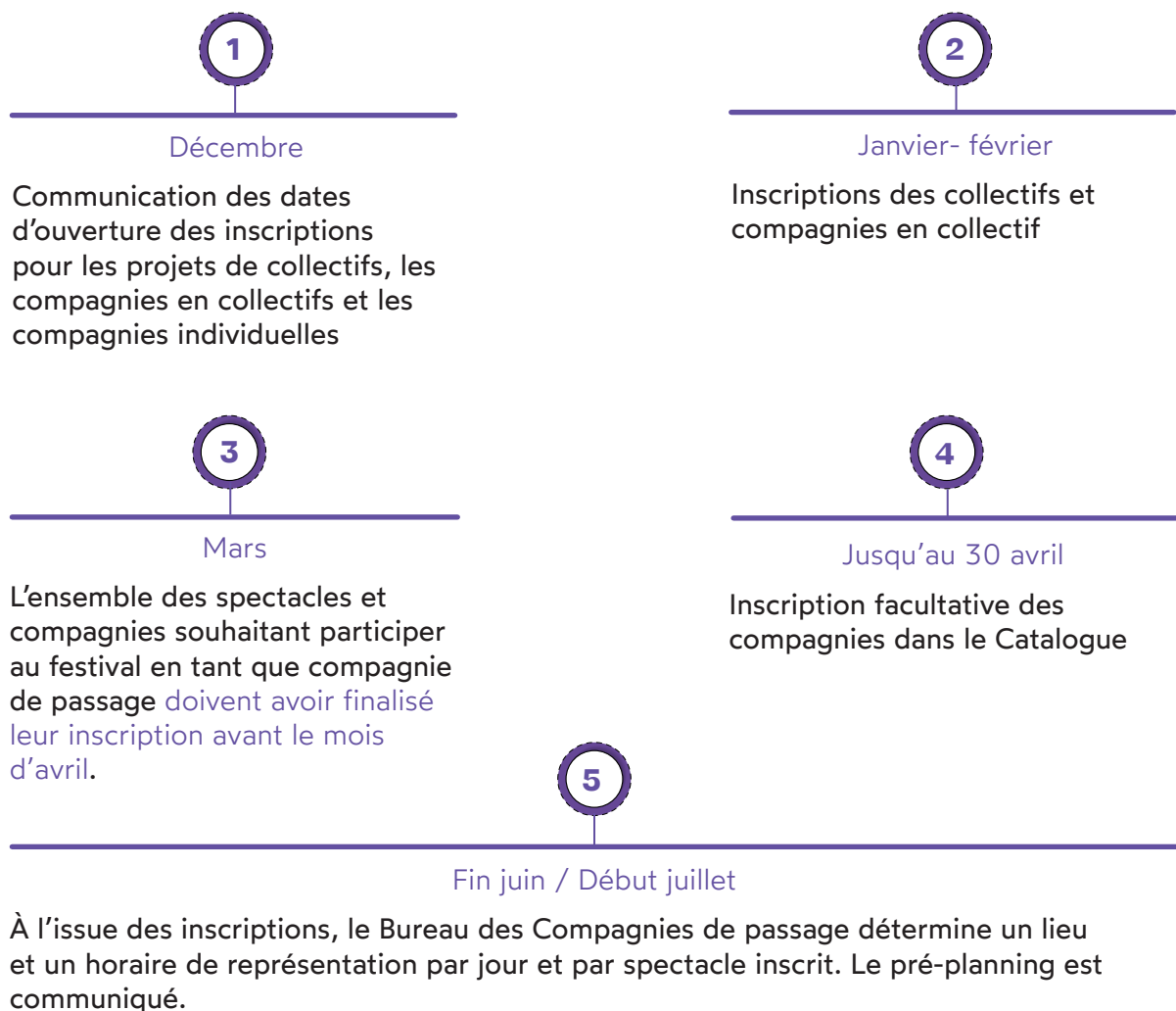
LES DÉMARCHES

Le calendrier *



Le calendrier est défini chaque année et à découvrir sur :

www.aurillac.net



* Le calendrier est donné à titre indicatif, il conviendra de se renseigner plus précisément sur le site du festival.

! Il n'est plus possible de s'inscrire directement sur place

D'autant plus pour les structures et demandes particulières. Il n'y a plus assez d'espaces pour le nombre d'inscriptions. Pour information en 2022, il y avait 560 compagnies, en 2023 plus de 600.

Les inscriptions sont suspendues dès que le nombre maximum de demandes est atteint (environ 600 demandes).

Les obligations

Chaque compagnie signe la charte pour finaliser son inscription.

Une compagnie professionnelle est en possession d'une licence d'entrepreneur de spectacles.

Chaque compagnie doit être couverte par une assurance en responsabilité civile correspondant à son activité. Les compagnies amateurs ou étrangères ne disposant pas d'assurance, peuvent souscrire à l'assurance du festival (hors spectacles avec utilisation de feu, flamme vive, pyrotechnie, structures ou cas particuliers).

Chaque compagnie est responsable de sa venue à Aurillac, de son séjour, de son équipe et de ses représentations (y compris de ses besoins techniques et logistiques). Tous les frais de la compagnie sont à sa charge.

Le spectacle proposé doit être techniquement et «logistiquement» réalisable dans le contexte du Rendez-vous des Compagnies de passage. En cas de doute, il convient de contacter le Bureau des Compagnies de passage.

Les compagnies avec structures indémontables doivent prévoir le gardiennage de leurs installations dont elles restent entièrement responsables.

Les compagnies/structures ayant des chapiteaux/tentes/structures s'engagent à fournir les documents nécessaires à l'implantation : extrait de registre de sécurité, vérification électrique, vérification des extincteurs, plans, PV M2...

LES CONTACTS



Le Bureau des Compagnies de passage

- Adresse : 20 rue de la Coste, Aurillac
- Téléphone : +33 (0)4 71 43 43 74
- Mail : cie.passage@aurillac.net

COMMUNIQUER SA PRÉSENCE AU RDV DES COMPAGNIES DE PASSAGE DU FESTIVAL D'AURILLAC

Quelle communication auprès des programmeurs ?



Quelle communication en amont ?

- ✓ Le premier contact avec un programmeur ne se fera pas à l'occasion du Festival d'Aurillac, mais commencera bien en amont.
- ✓ **Aller à la rencontre des programmeurs lors de rencontres professionnelles** dans l'année pour qu'ils vous repèrent déjà (Fédération des arts de la rue, ...).
- ✓ Ne pas hésiter à **cibler les structures en amont** pour les inviter pour un temps de rencontre après le spectacle.
- ✓ On peut également travailler sa diffusion avec les **listes des professionnels** des 2 ou 3 dernières années du Festival d'Aurillac ou récupérer celles de Viva Cité à Sotteville-lès-Rouen et/ou celles de Chalon dans la rue.
- ✓ **Ne pas ensevelir le programmeur** de mails.
- ✓ Il est important d'**apparaître dans le programme et le répertoire en ligne des Compagnies de passage** car il est dépouillé par les programmeurs.
- ✓ Communiquer auprès des programmeurs **avant la période de Chalon dans la rue** (mi-juillet).



En 2025, au Festival d'Aurillac, il y a eu 542 professionnels accrédités.



Faire une newsletter ou non ?

- ✓ Si la compagnie est dans un collectif, il convient de communiquer sur la newsletter du collectif.
- ✓ Bien penser à mettre toutes les informations pratiques : jours, horaires et lieu.
- ✓ Publier une newsletter après "Nous étions à Aurillac !".
- ✓ La newsletter permet le repérage du visuel de la compagnie/spectacle, du nom de la compagnie/spectacle par les programmeurs.



L'organisation "type" d'un programmeur à Aurillac

- Création de dossiers mails dédiés au festival d'Aurillac
- Repérage de spectacle en amont
- Souhait de la découverte : nouvelles formes, nouvelles propositions
- Le festival d'Aurillac n'est pas forcément un lieu de rendez-vous avec les compagnies.

Paroles de programmeurs



Le "retour sur investissement" n'est pas immédiat, il peut se compter en années.

Ne pas rencontrer un pro au Festival d'Aurillac, ce n'est pas rater le Festival d'Aurillac.



Ne rencontrer qu'un seul professionnel, c'est déjà ça. Cela ne va pas forcément déboucher sur une date, mais c'est une première rencontre...



Et pendant le festival ?

- ✓ Le Festival d'Aurillac ne propose **pas de moments d'échanges formels avec des professionnels** contrairement à celui de Viva Cité à Sotteville-lès-Rouen ou à Chalon dans la rue qui proposent des rendez-vous professionnels en collaboration avec des lieux ressources (ARTCENA, Fédération des arts de la rue, SACD....).
- ✓ Il est possible d'aller à la rencontre de professionnels dans « l'espace pro ». Cependant, ceux-ci sont très sollicités dans cet espace, il faut faire la démarche d'aller les voir.



La distribution de flyer ou de plaquettes n'a que peu d'utilité pour le programmeur.



BON À SAVOIR

- À la fin de la représentation, **présentez la personne en charge de la diffusion**. Elle doit être identifiable avec un signe distinctif si possible en lien avec le spectacle.
- Tous les jours, l'accueil pro imprime une **liste des professionnels accrédités**. Pensez à la récupérer. Il vous faudra néanmoins qualifier et cibler les pros qui vous intéressent afin de ne pas surcharger les boîtes mails.

Quelle communication auprès du public ?



Affichage et impressions

- ✓ Afficher 2 à 3 jours avant, si ce n'est pas le cas il n'y aura déjà plus de places dès le J-1.
- ✓ Avoir pré-cartonné les affiches.
- ✓ Penser à des systèmes permettant de récupérer les affiches : marquer sur une carte les emplacements, utiliser un moyen de fixation facile à enlever, inscrire les lieux, pastilles et horaires sur un bandeau ajouté post impression. Cela permettra de réutiliser les affiches.
- ✓ Si le souhait est de les récupérer, il ne faut pas attendre le dernier soir. Les personnels municipaux commencent à nettoyer dans la nuit.
- ✓ Ne pas miser sur un ré-affichage en cours de festival. Les compagnies ont rarement le courage de réafficher et ce, même si un orage important survient.
- ✓ Si le souhait est tout de même de ré-afficher et qu'une rue n'a aucune affiche, c'est probablement parce qu'il s'agit d'un lieu de jeu.
- ✓ Prévoir un chariot et un marche-pied.
- ✓ Les commerçants qui restent ouverts durant le festival, jouent plutôt le jeu et prennent des affiches mais il faut mieux cibler des commerces en cohérence avec son spectacle.
- ✓ Tracter 15 minutes avant la représentation à proximité de son lieu.



L'affichage sauvage est interdit mais toléré jusqu'à présent, pour peu que l'on respecte quelques règles de base (pas devant la signalisation, les fenêtres, les vitrines ...).



BON À SAVOIR

Catalogue Français / Anglais

L'inscription au catalogue est payante mais facultative. Tarif par spectacle :

- 37,50 € HT (TVA 20 %) si la compagnie dispose de son texte en français et en anglais
- 56,67 € HT (TVA 20 %) si la compagnie souhaite faire traduire son texte par la traductrice professionnelle du Festival

Les collectifs artistiques

Un collectif réunit des compagnies professionnelles qui mutualisent leurs moyens pour faire vivre un espace avec une programmation artistique.

Le collectif est obligatoirement piloté par une compagnie professionnelle titulaire d'une licence d'entrepreneur du spectacle, secondée par une personne référente technique et une personne en charge de la coordination administrative (interlocutrice unique d'ÉCLAT). Le collectif doit proposer un espace de convivialité (buvette et/ou restauration).

Rejoindre un collectif peut être sécurisant car il offre un espace partagé et organisé. Néanmoins, il faut questionner cette modalité au regard de sa proposition artistique.

Les cours fermées

Les collectifs peuvent avoir comme lieux des cours d'écoles, des espaces ouverts, ce qui facilite la logistique en termes d'accès à des espaces de loges ou de lieux d'hygiène.

Les cours fermées ont aussi les désavantages de leurs avantages. Elles sont jaugées pour des questions de sécurité. Les cours peuvent être prises d'assaut dès l'ouverture, pour peu qu'un artiste très demandé y soit programmé, le public s'y rend parfois dès l'ouverture, pour y passer la journée. La compagnie programmée à la suite pourra bénéficier de cette fréquentation, mais il est aussi possible qu'elle ne « récupère » pas ce public à l'issue de cette représentation. Il faudra dès lors se préparer à la frustration.

L'organisation collective

Les collectifs sont souvent à l'initiative de quelques compagnies qui vont avoir tendance à programmer d'autres compagnies qu'elles connaissent. Il y a très peu d'annonces publiques pour remplir les créneaux.

Les fonctionnements internes sont décidés collectivement, ou proposés au départ par les compagnies initiatrices : organisation pyramidale où le noyau initiateur pilote tout, organisation plus horizontale avec des commissions (communication, catering, ménage, ...)

Les chapeaux peuvent être mutualisés avec l'ensemble des compagnies, ou conservés par chacune avec le règlement d'un montant minimal permettant de payer les frais généraux.

Les compagnies accueillies doivent en général fournir un temps de bénévolat pour le collectif pouvant être réparti sur la totalité du festival. Il faut penser à cela car ce temps s'ajoute aux temps de jeu, de rangement, de festoiment, de sommeil, de rendez-vous professionnels, ...

Un coordinateur peut être salarié sur les recettes du collectif.

Le dépôt (donné à titre indicatif)

Source : <https://www.aurillac.net/festival-aurillac/compagnies-de-passage/>

Face à l'augmentation des candidatures de collectifs chaque année, et en accord avec le principe de non-sélection du Festival, les modalités de candidature sont comme suit :

- Dans un premier temps, la vérification administrative et logistique. Seuls les dossiers complets, structurés et conformes aux obligations de programmation passent à l'étape suivante.
- Lors de l'étape suivante, si il y a toujours trop de collectifs par rapport aux espaces disponibles, c'est l'analyse de la maturité artistique du projet, de l'équilibre entre spectacles et convivialité, ainsi que de l'engagement du collectif en matière de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) qui structurent la décision.

L'attribution des placements se fait selon les besoins techniques des collectifs (ouverts/clos, sol, électricité, voisinage, amplitude horaire demandée, etc.).

! | Les compagnies doivent également s'inscrire individuellement comme compagnies de passage

Lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS)

Pour faire face aux violences et harcèlements sexistes et sexuels, l'association Éclat a mis en place un plan de prévention des VHSS (Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels) afin de garantir un environnement de travail sécurisé aux salariés, compagnies, artistes et partenaires.

- Victimes ou témoins peuvent s'adresser à **contact.vhss@aurillac.net** pour signaler tout comportement inapproprié.

Par ailleurs, une association de prévention est présente durant le temps du festival (point d'accueil et maraudes). Elle accompagne le festival dans la mise en place d'un dispositif global de prévention des VHSS à la fois auprès des équipes mais également du public.

- Les Catherinettes

<https://www.lescatherinettes.com>

Rappel pour les professionnels

- Cellule d'écoute nationale disponible du lundi au vendredi de 09h à 13h et de 14h à 18h
 - au **01 87 20 30 90**
 - par mail à tout moment : **violences-sexuelles-culture@audiens.org**
- Permanence d'écoute sur les VHSS, Allié-es d'HF+ Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.allieeshfaura.org/accueil>

LISTE DES FESTIVALS OFF

Liste non exhaustive de festivals proposant des « Off », il est à noter que l'ensemble de ces « Off » fonctionnent différemment de celui d'Aurillac, mettant en place des sélections afin d'y participer.

- **Festival en Bastides**
Villefranche-de-Rouergue (12)
Durée : 6 jours, période : début août
<https://espaces-culturels.fr/festival-en-bastides-2023>
- **Éclat(s) de rue**
Caen (14)
Durée : deux mois, période : juillet-août
<https://www.facebook.com/eclatsderue>
- **Festival Mimos / Périgueux (24)**
Durée : 5 jours, période : début juillet
<https://www.odyssee-perigueux.fr/festival-mimos>
- **“ Les Primeurs ” - Fest'Arts / Libourne (33)**
Durée : 3 jours, période : début août
<https://www.festarts.com>
- **Festival 48e de rue / Mende (48)**
Durée : 3 jours, période : début juillet
<https://www.48mederue.org/>
- **Sorties de Bain / Granville (50)**
Durée : 4 jours, période : début juillet
<http://www.sortiesdebain.com>
- **Les Zaccros d'ma rue / Nevers (58)**
Durée : 4 jours, période : début juillet
<https://www.zaccros.org/le-festival/decouvrir-le-festival>
- **“ Sélection Off ” - Chalon dans la rue / Chalon-sur-Saône (71)**
Durée : 3 jours, période : mi-juillet
<https://www.chalondanslarue.com>

- **Viva Cité / Sotteville-les-Rouen (76)**
Durée : 2 jours, période : mi mai
<https://www.atelier231.fr/-Viva-Cite-.html>
- **Festival Urbaka / Limoges (87)**
Durée : 4 jours, période : fin juin
<http://www.urbaka.com/festival/en-quelques-mots>

International

- **Festival Namur en mai / Namur (Belgique)**
Durée : 3 jours, période : début mai
<https://namurenmai.org/le-festival/#>

LA FÉDÉRATION DES ARTS DE LA RUE ***AUVERGNE-RHÔNE-ALPES***

La Fédération des arts de la rue Auvergne-Rhône-Alpes a pour vocation de structurer et développer le secteur professionnel des arts de la rue sur le territoire régional.

Elle travaille à une meilleure connaissance et reconnaissance des arts et de la création dans l'espace public de la part des structures et opérateurs culturels, des collectivités publiques et des publics.

Ses activités quotidiennes gravitent autour de :

- la mise en réseau des professionnels par la création d'espaces de rencontre et d'expression
- le recueil, partage et transmission d'informations, de connaissances et de savoirs-faire
- l'action et la réflexion avec les collectivités territoriales et les acteurs du spectacle vivant

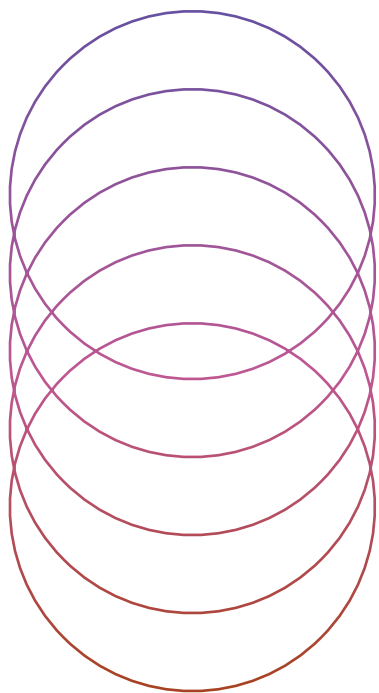
Elle fait partie d'un réseau de fédérations régionales et d'une Fédération Nationale des Arts de la rue (FNAR).

La Fédération des Arts de la Rue Auvergne-Rhône-Alpes est présente au festival d'Aurillac chaque année, elle organise des rencontres professionnelles.

CONTACT

- <https://federation-arts-rue-auvergne-rhone-alpes.fr>
- coordination@fede-rue-aura.fr

POUR ALLER PLUS LOIN



Diffusion du spectacle vivant dans l'espace public : ouvrir le champ des possibles

ARTCENA / 2023

Rencontre professionnelle organisée le vendredi 21 juillet 2023 par ARTCENA et le festival Chalon dans la rue sur les spécificités de la diffusion des spectacles dans l'espace public. Points de vue et témoignages sur des outils et des modèles de diffusion à développer en s'appuyant sur des dynamiques socioculturelles pour rouvrir le champ des possibles.

www.artcena.fr

Organiser un événement artistique dans l'espace public – Guide des bons usages

ARTCENA, José Rubio / 2017

www.artcena.fr

Bref historique du Festival d'Aurillac

Charlotte GRANGER / « Études théâtrales, 2008/1-2 » (N° 41-42), p. 95-100

<https://www.cairn.info>

Vidéo - Le festival d'Aurillac des années 2020, 30... illusion ou réalité ?

Dialogue entre Vincent Flauraud et Fanny Herbert / Octobre 2021

<https://vimeo.com/637374879>

L'association ÉCLAT, histoire

Festival d'Aurillac / Consulté en juillet 2024

<https://www.aurillac.net/eclat/>



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
**SPECTACLE
VIVANT**

Editeur : Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant

Directeur de publication : Nicolas Riedel

Rédaction : Marie-Laurence Sakaël, Alice Granier et Fanny Guihard pour la Fédération des arts de la rue Auvergne-Rhône-Alpes

Mise en page : Marie Coste

Photos de couvertures : *Compagnie Marzouk Machine, Apocalypse*, © Loïc Nys
Pictogrammes : © *Made x Made pour Nounproject*

33 cours de la Liberté - 69003 Lyon
04 26 20 55 55

contact@auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr
www.auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr

SUIVEZ-NOUS SUR :   

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est une association soutenue financièrement par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

